

Relations Internationales - Adhésion à Cités Unies France

Mme l'Adjointe GERDIL, Rapporteur : Créée en 1975 et issue de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, Cités Unies France fédère les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération décentralisée.

A ce jour, Cités Unies France compte 500 adhérents (les deux tiers des régions françaises, le quart des départements et la majorité des grandes villes) et anime un réseau de plus de trois mille collectivités territoriales.

Ce maillage du territoire français, la diversité des champs géographiques investis et les liens étroits entretenus avec le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, les associations d'élus et les grandes institutions font de Cités Unies France un espace de concertation et un lieu d'échanges et d'informations. Chaque collectivité est ainsi insérée dans un réseau permettant de mutualiser et de capitaliser les multiples expériences de coopération.

Structure d'animation et de concertation, d'information et de conseil en France, Cités Unies France s'investit également dans le champ européen en fédérant les collectivités européennes impliquées dans la coopération.

Enfin, Cités Unies France participe activement aux réflexions actuelles sur la coopération décentralisée, plus particulièrement sur l'évolution du rôle des collectivités territoriales en la matière. A ce titre, elle défend leur place en tant qu'acteurs à part entière de l'action et de la coopération internationale en militant pour la reconnaissance d'une véritable «diplomatie des villes».

En raison de l'évolution de ses actions de coopération et de la diversité des partenaires et des financeurs qu'elle a rassemblés autour de ses projets, la Ville de Besançon s'inscrit désormais pleinement dans la nouvelle dynamique créée autour de la coopération décentralisée. Afin de ne pas rester à l'écart des débats menés par de nombreuses grandes villes françaises et de prendre toute sa place de capitale régionale ouverte à l'international, il est indispensable qu'elle matérialise son engagement en adhérant à Cités Unies France.

Pour les villes, le tarif de cotisation pour une année civile est de 0,057 € par habitant majoré de 15,25 € par an pour l'abonnement au journal de Cités Unies France. Ce montant, qui sera applicable pour la cotisation 2009, est réduit de 50 % pour la première année d'adhésion et s'élève donc, pour l'année 2008, à 3 501 €.

Le montant de cette cotisation, soit 3 501 €, sera prélevé sur les crédits inscrits à l'imputation 011.048.6281.20000 qui sera abondée par un transfert d'égal montant de l'imputation 65.048.6574.5024.400 proposé lors de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Besançon à Cités Unies France.

«M. Philippe GONON : Autant nous aimons cette Ville de Besançon qui est généreuse avec un certain nombre de villes comme Douroula, Aqabat, Bistrita, autant nous nous interrogeons sur la multiplication de ces adhésions à des structures associatives ou non dont l'objet final nous semble un tout petit peu éloigné des préoccupations de nos concitoyens qui s'appellent pour l'instant : pouvoir d'achat, chômage, logement, etc., etc. d'autant plus lassés que le montant de cette adhésion pour la première année est de 3 500 €, la deuxième année de 7 000 €. Alors la question qu'on voulait simplement poser, c'est : est-ce que nous avons vraiment besoin de participer à ces réseaux, d'autant que nous avons beaucoup de jumelages en cours, beaucoup d'opérations internationales en cours, beaucoup de participations à des réseaux ? Et la dernière question, est-ce que la diplomatie de ville est une priorité actuelle, compte tenu de tous ces réseaux que nous avons déjà multipliés ? En ce qui nous concerne, nous voterons contre cette subvention.

M. LE MAIRE : Je crois que je vais passer la parole à Fanny GERDIL mais je crois que l'objectif c'est un vrai rôle de mutualisation justement des actions.

Mme Fanny GERDIL : Oui, Monsieur le Maire, c'est exactement cela, un rôle de mutualisation et d'expertise et justement l'adhésion à Cités Unies qui est quand même l'association de référence nous permettra peut-être de nous dégager d'autres associations sans pour autant les lâcher complètement, mais c'est vrai que là on est en train de recenser l'ensemble des associations auxquelles nous adhérons. Cités Unies a une capacité d'expertise et d'accompagnement, notamment dans la recherche de financement, qui est loin d'être négligeable et je pense que 7 000 € dépensés sur une année, peuvent en rapporter plusieurs dizaines de milliers.

M. LE MAIRE : Alors ce qu'on peut peut-être demander effectivement, Fanny tu viens de le dire, c'est d'établir un bilan de toutes nos adhésions et de ne retenir -on en a déjà parlé ensemble d'ailleurs- que celles qui sont nécessaires. Cette association qu'on connaît un peu a un rôle d'expertise, vous savez, c'est comme pour le GART en matière de transports en commun ou l'AMGVF. Il faut être dedans, il faut être dans les réseaux pour pouvoir, disons-le, nous aussi faire du lobbying et puis avoir accès à des informations peut-être en avant-première. Et puis il y a aussi tellement de dispositifs qui sont mis en place dont nous n'avons pas forcément toujours connaissance. Cette Association, c'est aussi un centre de ressources, en quelque sorte. Donc je vous propose de voter cela mais il faut effectivement qu'on soit vigilant et qu'on essaie de ne pas adhérer systématiquement à trop d'organismes parce qu'il y a un moment où ça fait beaucoup, mais celle-ci me paraît utile.

M. Jean ROSSELOT : ... en matière de politique de relations internationales décentralisée, on a déjà pas mal débattu sur la question antérieurement. Là on reste dans une logique classique d'adhésion à des structures transversales comme Cités Unies. Ça s'ajoute, ça sert quelquefois, on y apprend quelque chose, on est toujours dans le cadre de la diplomatie des peuples, ce qui est bien, mais je ne peux que très très brièvement répéter qu'il faudrait réfléchir, je l'avais déjà dit, à une autre logique qui ferait que la Ville ciblerait sur de la promotion d'opportunité, de développement économique et touristique en s'appuyant sur l'extraordinaire réseau qu'entretient l'Etat à l'étranger mais là comme ailleurs on ne joue pas assez avec l'Etat, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs, j'en ai une petite idée, mais l'Etat c'est un jour à droite, un jour à gauche. Je n'en dis pas plus parce qu'on a déjà largement débattu sur le sujet mais nous sommes en retard par rapport à une autre logique, je le répète, celle qui consiste à créer des opportunités à travers les actions internationales décentralisées des Collectivités mais encore faut-il qu'elles soient ciblées et expertisées par nos réseaux consulaires en Europe et dans le monde. Mais comme de toute façon vous ne changez rien, ce n'est pas la peine de le répéter, ça ne sert à rien.

M. Philippe GONON : Compte tenu de votre engagement, Monsieur le Maire, nous changeons notre position et nous nous abstiendrons simplement.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Mme Fanny GERDIL : Très brièvement pour répondre à M. ROSSELOT, sachez simplement que l'on est en train d'élaborer justement une vraie politique en matière de relations internationales, qui sera bientôt soumise en Commission, et j'espère travailler avec M. SASSARD puisque nous nous sommes déjà entretenus de certains points, puisque c'est la première fois que le même Adjoint a à la fois en charge le volet Coopération décentralisée et Jumelages, que les jumelages d'antan qui sont très importants et qui créent du lien entre les peuples ne doivent pas être abandonnés mais doivent aujourd'hui se tourner vers une logique de projet. Donc dans les prochaines semaines ou dans les trois prochains mois, un projet vous sera soumis qui sera, nous l'espérons, cohérent, et qui vous conviendra. Voilà !

M. Edouard SASSARD : Je confirme en effet que Fanny GERDIL m'a demandé de travailler sur ce dossier, donc on bossera ensemble, on regardera ça et on aura ainsi une vision plus globale.

M. LE MAIRE : Les jeunes donnent le bon exemple, c'est bien !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions groupe MODEM : M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN), adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.